

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 20/2016

21 novembre 2016

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence confirme les perquisitions auprès de plusieurs entreprises qui distribuent en gros les produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques aux pharmacies

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ci-après « ABC ») confirme que l'ABC procède en ce moment à des perquisitions auprès de plusieurs entreprises qui assurent la distribution en gros de produits pharmaceutiques.

L'Auditorat de l'ABC dispose d'informations au sujet de possibles infractions à l'article IV.1 du Code de droit économique et/ou à l'article 101 Traité sur le fonctionnement de l'UE et en particulier, de participation présumée à des accords et/ou pratiques concertées anticoncurrentiels entre grossistes-répartiteurs actifs en Belgique relatifs aux services que ceux-ci offrent aux laboratoires pharmaceutiques d'une part et aux pharmacies d'autre part.

Les perquisitions constituent une étape préliminaire dans la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Le fait d'effectuer de telles perquisitions ne préjuge en rien de l'issue de l'enquête elle-même. L'Auditorat de l'ABC respecte les droits de la défense, et en particulier le droit dont disposent les entreprises à être entendues pendant le déroulement de la procédure. La durée de l'enquête dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels le niveau de complexité inhérent à chaque affaire, le degré de collaboration des entreprises concernées avec l'ABC ainsi que l'exercice des droits de la défense.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).